

# Haras de Hus

## Contrat de saillie Saison 2018

### PEPPERMILL

#### Conditions d'utilisation

- Frais Techniques (Payables à la signature du contrat) : **228€ TTC pour du congelé (1 envoi en semaine compris)**. Ils sont valables pour un étalon et une jument. Pour tout changement d'étalon, ou de jument, cela sera considéré comme un nouveau contrat et les frais techniques seront à repayer (**120€**). Les frais techniques sont encaissés à la réservation et non remboursables.
- Paiement de la saillie au 01/10 : 1430€ TTC**, qui sera encaissé au 01/10 de l'année d'insémination. Si la jument reste vide : nous faire parvenir impérativement avant cette date un certificat de vacuité.
- La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception de deux exemplaires du présent contrat signé, une fois les frais techniques acquittés et le chèque de solde à l'ordre du Haras de Hus réceptionné.
- Chaque envoi supplémentaire de semence sera facturé **108€ TTC par envoi de congelé en semaine ou 120€ TTC pour un envoi de congelé avec réception le samedi**.

#### Informations utiles

- Commande de semence au 02.40.72.38.38** : Dès réception du présent contrat et encaissement des chèques de frais techniques et frais de transport, nous vous envoyons les paillettes dans le centre technique de votre choix **dans un délai maximum de 7 jours**.
- Obtention de la déclaration de naissance** : La déclaration de naissance nécessaire à l'inscription au Stud-book ne sera transmise qu'une fois les frais de monte réglés (frais techniques, frais de transport, solde de la saillie...).

#### Conditions générales de vente

- Le Haras de Hus décline toute responsabilité en cas de problème concernant l'envoi de semence par une entreprise de transport. En cas de réclamation, celle-ci doit nous être faite le jour prévu de la livraison.
- Pour un changement de type de semence (congelé à frais ou frais à congelé) demandé de votre côté, et non à cause d'une indisponibilité de l'étalon, les frais techniques seront à repayer en plus des frais de transport pour un envoi supplémentaire. Dans tous les cas, les paillettes mises à votre disposition restent la propriété du Haras de Hus. Toute paillette non utilisée doit nous être retournée au 1<sup>er</sup> septembre, à votre charge.
- Le contrat peut être reporté l'année suivante pour un **même étalon et une même jument** (hors frais techniques et de transport). Un certificat vétérinaire de vacuité sera exigé dans tous les cas (jument déclarée vide avant ou après le 01/10). Le solde au 01/10, s'il a été réglé, ne sera pas remboursé ; il sera entièrement reporté à la prochaine saison de monte. A noter, il est possible que PEPPERMILL ne soit disponible qu'en congelé en 2019.
- Aucune offre promotionnelle n'est valable sur ce présent contrat.

#### Contrat

Je soussigné (Nom – Prénom) ou Raison Sociale : .....

Adresse : .....

Code postal (Obligatoire) ..... Commune .....

Téléphone : ..... Email : ..... Fax : .....

**Atteste avoir lu et accepté les conditions générales du contrat**, et déclare souscrire une saillie de PEPPERMILL pour la saison 2018, aux conditions énumérées ci-dessus.

Nom de la jument : .....

N°SIRE : ..... Race : ..... Père : .....

Saillie en vue de déclarer un transfert d'embryon :  oui  non

Lieu d'insémination :  Au Haras de Hus

Au Centre .....

Adresse du centre .....

Code postal (Obligatoire) ..... Commune ..... Téléphone.....

En semence congelée (I.A.C)

J'accepte les conditions de vente, et je m'engage à payer les montants dus.

Fait en 2 exemplaires à ....., le .....

L'acheteur (Porter la mention « Lu et Approuvé »)

Le Haras de Hus